

4
Séance du jeudi 2 avril 1914.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures $\frac{1}{4}$.

Sont présents: M. M. Aimond, Barbier, Alexandre Bérard, Cuchet, Chantemp, — Deville, Doumer, Ferdinand Dreyfus, Dupont, Maurice Faure, Albert Gérard, Gervais, Guilhaud, Jenuvri et Lucien Labert, Lintilhac, Lousties, Millies-Lacroix, Ribot, De Selves, Couron.

M. Guilhaud, ministre de la marine, est introduit et demande à la commission de vouloir bien l'autoriser à ~~lancer~~ engager une dépense de 12,000 fr. pour la création d'un personnel et la conservation de navires pétroliers nécessités par l'application de la loi relative aux poudres de la marine.

M. De Selves fait observer que la commission des finances n'a pas qualité pour donner des autorisations de dépenses.

M. Millies-Lacroix rappelle qu'à deux reprises, la commission a décidé qu'elle ne donnerait plus d'autorisations officieuses et que si le Gouvernement se trouve en présence de dépenses qu'il juge nécessaires à la Défense nationale, il ~~doit~~^{devra} les engager sous sa

propre responsabilité.

no. le ministre répond qu'il n'insiste pas d'avantage et se retire.

no. Linstihac, rapporteur du budget de l'Instruction publique, expose l'économie d'un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux dépenses de constructions des écoles primaires spéciales aux indigènes de l'Algérie.

no. Millies-Lacroix fait observer qu'il s'agit d'une disposition financière intéressant l'Algérie pour laquelle une loi spéciale ne lui paraît pas nécessaire.

no. le Président regrette que ce projet de loi soit présenté, en ce moment, à la commission qui n'a pas le temps nécessaire d'en faire une étude approfondie et lui propose d'en ajourner l'examen.

Cette proposition est adoptée.

no. Chantemps, rapporteur du budget de la marine, donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à modifier la loi du 5 novembre 1909 portant création d'un corps d'ingénieurs de l'artillerie navale.

Le rapport est adopté.

no. Millies-Lacroix soumet à la commission les modifications ^{de chiffres} qu'il a fait subir à son rapport ^{sur le budget de la guerre} en ce qui concerne les modifications

le recrutement de l'armée (graduation des secours à accorder aux soutiens de famille).

Ces modifications sont adoptées.

M. Develle donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à modifier les règles en vigueur pour l'attribution des coupes extraordinaires dans les bois des communes et établissements publics.

Le rapport est adopté.

M. Ferdinand Dreyfus donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant modification à la loi du 29 juillet 1893 sur l'admission des associations d'ouvriers français aux marchés de travaux et de fournitures à passer pour le compte des communes.

Le rapport est adopté.

M. Courtès demande à la commission s'il doit rédiger immédiatement son rapport sur les récompenses à décerner dans l'ordre de la Légion d'honneur à l'occasion de l'exposition internationale de Gand, ou en ajourner le dépôt à la rentrée.

M. Guillard fait remarquer que ce projet n'intéresse pas la commission des finances.

M. le Président dit que lors du dépôt du projet de loi, il n'en demandera pas le renvoi à la commission des finances.

M. Rimond, rapporteur général, propose à la commission de se prononcer définitivement sur les articles de la loi de finances non encore adoptés.

Il en est ainsi décidé.

L'art. 3, relatif à l'évaluation des contributions directes, qui avait été réservé, est adopté.

M. le rapporteur général informe la commission que l'art. 40 relatif aux prélèvements à opérer sur les salaires des conservateurs des hypothèques, qui avait été réservé par la Chambre, a été voté par cette dernière dans la séance d'hier. Cet article ne lui paraît pas très équitable et il a reçu de très vives protestations des fonctionnaires en question.

M. le Président dit qu'on pourrait en demander la disjonction.

M. Alexandre Bérard, partisan de la réduction des gros traitements demande à la commission de voter l'article.

M. M. Guittier et Senovier parlent en faveur de la disjonction.

M. Alexandre Bérard demande que le ministre des finances soit entendu.

La commission fait droit à cette demande, mais, en attendant, prononce la disjonction de l'art. 40.

Art. 71 bis (Etat H de la marine.)

Cet article est disjoint, la commission considérant qu'il n'est pas d'ordre financier.

Revenant à l'art. 1^{er}, M. le rapporteur général invite la commission à régler d'une façon définitive l'équilibre du budget.

À la suite d'une discussion à laquelle prennent part M. De Selves, Courrou, Ribot, Mitliet - Decroix, le rapporteur général et le Président, la commission décide que les articles de la loi de finances concernant l'impôt sur le revenu seront disjointes du budget et renvoyés à la commission du Sénat qui est déjà saisie de la question. En ce qui concerne les dépenses du Maroc, elle les fait ressortir du budget pour en faire l'objet d'un compte spécial.

M. Mitliet - Decroix déclare qu'il se croit obligé de voter contre cette dernière décision, en ce qui concerne les dépenses permanentes.

La commission décide ensuite que M. le rapporteur général, après la discussion et le vote des deux douzièmes provisoires applicables aux mois de mai et de juin 1914, déposera, sans commentaires, sur le bureau du Sénat le rapport général sur le budget de l'exercice 1914.

6
M. Millier - Secrétaire donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à accorder un contingent spécial de décorations pour les militaires des armées de terre et de mer opérant au Maroc.

Le rapport est adopté.

M. Millier - Secrétaire donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet de compléter la loi du 11 juillet 1889 et l'article 85 de la loi de finances du 13 juillet 1911 par la création d'un tarif de pension correspondant aux emplois d'adjudant-chef et d'aspirant.

Le rapport est adopté.

M. Dupont, rapporteur du budget des Postes et Télégraphes, fait connaître à la commission que M. le ministre du Commerce sur la question du 12^{me} que la commission des finances a refusé de voter dans le budget de 1914 pour l'amélioration des traitements des personnels des Postes et Télégraphes.

À la suite d'un échange d'observations entre M. M. De Selves, Courson et Ribot, la commission décide qu'elle entendra M. le

7

ministre des Postes et télégraphes à la rentrée.

M. Deville donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à modifier, dans un but de décentralisation, les règles en vigueur pour l'assiette des coupes extraordinaires dans les bois des communes et établissements publics.

Le rapport est adopté.

La séance est levée à 2 heures $\frac{1}{2}$.

SÉNAT

République Française

269

Commission
des
Finances

Paris, le 25 Mars 1914

Monsieur le Ministre,

La Commission des finances, en procédant à l'examen du budget de votre ministère, a porté son attention, d'une façon particulière, sur le chapitre 20: « Mission de délimitation en Afrique Equatoriale ».

Après avoir entendu un court et élogieux résumé, fait par le rapporteur du budget des Colonies, des travaux considérables accomplis par la mission qui avait à sa tête le capitaine Periquet, la Commission des finances a été unanime à me charger d'être, auprès de vous, l'interprète de son admiration pour la brillante phalange qui a servi notre pays avec autant de science que de désintéressement. Elle a pensé que les faits, qui lui étaient signalés, étaient dignes d'une récompense

exceptionnelle et que personne, mieux que vous, n'était
à même de la lui faire obtenir

Agriez, Monsieur le Ministre, la nouvelle
expression de ma haute considération.

Le Président de la Commission des finances

*3 ans**270*

MISSION

DE DÉLIMITATION

Afrique Équatoriale-Française-Cameroun

Bruxelles le 1er avril 1914

L'Administrateur de 1^{re} Classe des Colonies
Piriquet, Chef de la Section française de la
Mission de délimitation Afrique Équatoriale-Française-
Cameroun, à Monsieur le PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
SÉNATORIALE DES FINANCES.

Monsieur le PRÉSIDENT,

Hautement honoré et profondément ému de l'appréciation élogieuse que la COMMISSION SÉNATORIALE DES FINANCES a bien voulu adresser à M. le MINISTRE DES COLONIES sur les travaux des membres de ma Mission en Afrique Équatoriale Française, je viens vous exprimer au nom de tous mes compagnons combien nous nous sentons fiers de ce que l'accomplissement de notre tâche nous ait valu une telle marque d'estime et de flatteuse approbation.

Je puis me faire leur interprète à tous en vous assurant que c'est pour nous le plus précieux réconfort et, personnellement, trouvant dans votre appui le moyen d'obtenir pour mes collaborateurs si mérités

tants la récompense nécessaire, je puis vous assurer, Monsieur le PRÉSIDENT, que votre généreuse intervention est pour moi, la plus haute récompense, que je n'eusse osé ambitionner: celle qui me donne la joie profonde de voir reconnaître les mérites de ceux qui ont peiné sous mes yeux pour le pays avec le dévouement et le désintéressement que vous avez bien voulu constater.

J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur le PRÉSIDENT, avec le plus profond respect, l'expression de toute ma reconnaissance et de mon entier dévouement./.

M. Ténier

Séance du vendredi 3 avril 1914.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : M. M. Aimond, Barbier, Alexandre Bérard, Cachet, Cougès, Doumer, Durville, Ferdinand Dreyfus, Dupont, Gervais, Guillaud, Jenuvrier, Lucien Hubert, Lintilhac, Lourties, Millies-Lacroix, Ribot, De Selvas, Courson.

M. Aimond, rapporteur général, donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture de crédits provisoires applicables aux mois de mai et de juin de l'exercice 1914.

Le rapport est adopté.

M. le rapporteur général fait connaître à la commission que M. le Directeur de l'imprimerie nationale est venu le trouver pour le prier de faire voter immédiatement par le Sénat le projet de loi relatif au transfert de l'imprimerie nationale qui a été adopté hier, par la Chambre des députés.

M. Millies-Lacroix combat cette proposition et la commission décide qu'elle

reprendra cette affaire au mois de juin.

M. Serelle, au sujet du projet de loi, voté par la Chambre des députés, portant ouverture d'un crédit de 8 millions pour réparation des sinistres causés par les intempéries de l'année 1919, demande à la commission de déposer sur le bureau du Sénat cette simple note: « Le projet voté par la Chambre ne pourra être soumis au Sénat qu'après le résultat de l'enquête, ce qui n'occasionnera qu'un retard de quelques jours. (Adopté.) »

M. Linstitrac donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à l'ouverture d'un crédit de 25,000 fr. au crédit budgétaire des Beaux-arts pour couvrir les dépenses d'érection et d'inauguration d'une statue de Victor Hugo offerte par le Gouvernement de la République aux Etats de Guernesey.

Le rapport est adopté.

M. René Renoult, ministre des finances, est introduit et prend place au bureau.

M. le Président lui fait d'abord connaître de quelle façon la commission

a cru devoir régler l'équilibre du budget.
Il appelle d'abord son attention sur la
décision prise par la commission relative à
la disjonction de la loi de finances des
articles concernant l'impôt sur le revenu.

no. le ministre répond qu'en ce qui
concerne la disjonction de l'impôt sur le
revenu, il est obligé non seulement de faire
des réserves à cet égard, mais d'y résister
à raison d'une décision prise, ce matin, en
Conseil des ministres.

no. le rapporteur général expose ensuite
les diverses modifications que la commission
des finances a fait subir à différents articles
de la loi de finances votés par la Chambre
des députés.

no. le ministre ne formule à cet égard
aucune objection.

no. le rapporteur général lui fait savoir
que la commission a l'intention de déposer,
aujourd'hui même, sur le bureau du Sénat,
après l'adoption des crédits provisoires,
son rapport sur le budget de 1914.

no. le ministre répond qu'il n'y voit
aucun inconvénient.

no. le rapporteur général informe ensuite
no. le ministre de son intention de ne
faire voter par le Sénat qu'à la rentrée

les crédits relatifs au transfert de l'Imprimerie nationale ainsi que le projet de loi relatif à l'établissement de la semaine anglaise dans les manufactures de l'Etat, projet dont M. De Selves est le rapporteur. Ce dernier déposera son rapport dès la rentrée.

M. Alexandre Béraud expose qu'il lui sera impossible de faire le rapport sur le projet de loi tendant à la création d'une 4^{me} chambre au tribunal de première instance d'Alger.

M. le Ministre des finances se retire.

M. le rapporteur général constate que le ministre des finances est d'accord avec la commission sur presque tous les points de la loi de finances modifiée par la commission et demande à M. le Président de mettre aux voix la disjonction des articles relatifs à l'impôt sur le revenu et leur renvoi à la commission spéciale de l'impôt sur le revenu.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Fenoillet donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, complétant les dispositions de la loi du 10 juillet 1885 sur

5

L'hypothèque maritime.

Le rapport est adopté.

M. Lourties donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes d'un crédit extraordinaire de 100,000 fr. pour le congrès international de 1914 des chambres de commerce.

Sont ensuite ajournés à la rentrée —
L'ensemble des projets de loi suivants: 1° projet de loi relatif à l'orientation de services publics par les entrepreneurs de services réguliers de voitures automobiles subventionnés (M. Dupont, rapporteur);

2° projet de loi ayant pour objet la création d'une école nationale professionnelle à Carbes (M. Lourties, rapporteur.)

3° projet de loi portant modification de la loi du 29 juillet 1893 sur l'admission des associations d'ouvriers français aux marchés de travaux et de fournitures à passer pour le compte des communes (M. Ferdinand Oreyfus, rapporteur.) +

La séance est levée à 3 heures 1/4.

+ 40 Congrès de loi portant allocation de secours aux sinistrés pour les sinistres et intempéries en 1913. M. Deville ne pourra présenter son rapport que lorsque les résultats de l'enquête à laquelle procèdent les directeurs des services agricoles lui auront été communiqués. Au reste, en attendant la distribution de secours ne pourra être faite pendant le période électoral.